

**Arrêté du 18 août 2017 portant désignation des représentants de l'administration
et du personnel au sein du comité technique de l'administration pénitentiaire
NOR : JUSK1723654A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 modifié portant création des comités techniques dans les services relevant de la direction de l'administration pénitentiaire, notamment ses articles 2 et 3 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2014 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel au sein du comité technique de l'administration pénitentiaire ;

Vu les désignations effectuées par les organisations syndicales ;

Vu la nomination de M. Stéphane BREDIN en date du 2 août 2017.

ARRÊTE

Article 1

La composition du comité technique de l'administration pénitentiaire est fixée comme suit :

1°) Représentants de l'administration

- M. Stéphane BREDIN, directeur de l'administration pénitentiaire, ou son représentant, président du comité technique de l'administration pénitentiaire,
- Mme Chloé MIRAU, sous-directrice des ressources humaines et des relations sociales, ou son représentant.

2°) Représentants du personnel

Sont désignés par les organisations syndicales concernées à l'issue du scrutin du 4 décembre 2014 :

a) En qualité de représentants titulaires

Union Fédérale Autonome Pénitentiaire UNSA

- M. Jean-François FORGET
- M. Stéphane BARRAUT
- M. David BESSON
- M. Pascal URIMA
- M. David CALOGINE

Syndicat National Pénitentiaire Force Ouvrière

- M. Paul BONO
- M. Emmanuel BAUDIN
- M. Patrick WIART

Union Générale des Syndicats Pénitentiaires CGT

- M. Christopher DORANGEVILLE
- M. Samuel GAUTHIER

b) En qualité de représentants suppléants

Union Fédérale Autonome Pénitentiaire UNSA

- M. Luciano DUCCESCHI
- M. Daniel CARRE
- M. Fabrice BEGON
- Mme Dalila FARROUDJ
- M. Emmanuel CHAMBAUD

Syndicat National Pénitentiaire Force Ouvrière

- M. Emmanuel GUIMARAES
- M. Yves SAUTHIEUX
- M. Stéphane TOUIL

Union Générale des Syndicats Pénitentiaires CGT

- M. Thierry LOMBARDO
- M. Alexis GRANDHAIE

Article 2

Les dispositions de l'arrêté du 19 juillet 2017 sont abrogées.

Article 3

Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 18 août 2017.

Pour la garde des sceaux, ministre de la justice,
par délégation,
Le directeur de l'administration pénitentiaire,

Stéphane BREDIN